FRENCH LAB - Gamme XCALIBUR CONCENTRE - E-liquide GAHERIS

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Version:1 Date de version:13/12/2021 Langue:FR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : FRENCH LAB - Gamme XCALIBUR CONCENTRE - E-liquide GAHERIS.
N° d'article (utilisateur) : 202474.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Liquide pour cigarette électronique.
Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :
Nom: FRENCH LAB
Rue: 63 bis Bd Bessières
Code postal/Ville: 75017 PARIS
Pays: France:
Téléphone: 0184798589
Email: contact@frenchlab.co

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Union Européenne :

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Identification des dangers

Classification	Mentions de danger (H)	
Peau Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1B	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Aquatique Chronique 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Attention

Identificateurs du produit :
N°CAS:491-07-6 isomenthone
N°CAS:5989-54-8 (S)-p-mentha-1,8-diene
N°CAS:14073-97-3 L-menthan-3-one

Mentions de danger :
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE) : -

Mises en garde - Généralités :
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Mises en garde - Prévention :
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

	P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Mises en garde - Réponse	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets selon la réglementation locale, nationale ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
ethanol N°CAS:64-17-5 N°EC:200-578-6 N°IDX:603-002-00-5	10.0% ≤C< 25.0%	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux	-	[1]
L-menthol N°CAS:2216-51-5 N°EC:218-690-9 N°IDX:	10.0% ≤C< 25.0%	H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux	-	-
isomenthone N°CAS:491-07-6 N°EC:207-727-4 N°IDX:	1.0% ≤C< 2.5%	H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.	-	-
(S)-p-mentha-1,8-diene N°CAS:5989-54-8 N°EC:227-815-6 N°IDX:601-029-00-7	1.0% ≤C< 2.5%	H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	-	-
eucalyptus oil N°CAS:8000-48-4 N°EC: N°IDX:	1.0% ≤C< 2.5%	H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	-	-
L-menthan-3-one N°CAS:14073-97-3 N°EC:237-926-1 N°IDX:	1.0% ≤C< 2.5%	H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.	-	-

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.2. Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

3.3. Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Transporter la victime hors de la zone de danger. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte. Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.
En cas d'inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Après contact avec la peau	:	Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés. Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'œil intact.
En cas d'ingestion	:	Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Protection des sauveteurs	:	Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin	:	Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO_2). Sable.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre les personnes en sécurité. Utiliser une protection respiratoire appropriée. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus. En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables. Éviter le rejet dans l'environnement. Couvrir les canalisations. Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées. Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts. Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets. Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination. Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales. Recueillir le produit

répandu. Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13. Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).
Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.
Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.
Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.
Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.
Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.
Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.
Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Substance	Valeur	Unité	Type
ethanol CAS : 64-17-5 (BE)	1,000	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (BE)	1,907	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (CH)	500	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (CH)	960	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (CH)	1,000	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
ethanol CAS : 64-17-5 (CH)	1,920	mg/m³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	1,000	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	1,900	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)

ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	5,000	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	9,500	mg/m³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)

Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées
Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
Equipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage	:	Protection oculaire appropriée: Porter un équipement de protection oculaire.Protections oculaires recommandées: Lunettes
Protection de la peau	:	Protection des mains: Porter des gants de protection. Protection des mains: NBR (caoutchouc nitrile) Protection des mains: Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs. Protection des mains: N'utiliser les gants qu'une seule fois. Protection des mains: Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés. Protection des mains: La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail. Protection des mains: Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants. Protection des mains: Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.Protection du corps: Blouse de laboratoire.
Protection respiratoire	:	Protection respiratoire nécessaire: Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.Appareil de protection respiratoire: Porter une protection respiratoire.Remarque: La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé. Remarque: Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant. Remarque: Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Pas de données disponibles
Odeur :	Pas de données disponibles
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	Pas de données disponibles
Solubilité(s) :	Pas de données disponibles

Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants :	Pas de données disponibles
Log Kow :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.4. Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.5. Lésions oculaires

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.6. Sensibilisation de la peau

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.7. STOT SE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.8. STOT RE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.9. Carcinogénicité

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.10. Toxicité pour la reproduction et le développement

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.11. Génotoxicité

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.12. Sensibilisation respiratoire

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation

Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le réglement de référence. Provoque une sévère irritation des yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.
Déchets exigeant une surveillance spéciale.
Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
Livraison à une société agréée en élimination des déchets.
Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.
Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
Pour le recyclage, contacter le fabricant.
Collecter les déchets séparément.
Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.
En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

13.2. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de données disponibles

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Pas de données disponibles

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de données disponibles

14.4. Groupe d'emballage

Pas de données disponibles

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles

14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette SDS a été ETABLIT conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006. Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne

"Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200 t.....A 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t .....DC Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t"
Législation européenne
Règlement : REACH : Annex XVII (Restrictions)

Substance	CAS	EC
ethanol	64-17-5	200-578-6
(S)-p-mentha-1,8-diene	5989-54-8	227-815-6

Réglementations nationales
Règlement : Cosmetic Ingredient Hotlist

Substance	CAS	EC

eucalyptus oil	8000-48-4	-

Règlement : Tableaux des maladies professionnelles

Substance	CAS	TMP N°
ethanol	64-17-5	RG: 84

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur. Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée. Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date de création : 13/12/2021
Date de version : 13/12/2021
Date d'impression : 13/12/2021

16.1. Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service. IATA : International Air Transport Association. IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses. DPD : Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne. ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer. CLP: Classification, étiquetage et emballage. VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes.Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues.Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1.Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.